

4ÈME FORUM DE L'ASSOCIATION BELGE FRANCOPHONE
DE SOCIOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE (ABFSA)

16 avril 2026
JOURNÉE D'ÉTUDE

**BUREAU
-CRATIE
& DEMO
-CRATIE**

Louvain-la-Neuve,
Auditoires Sainte Barbe

INSCRIPTION ET PROGRAMME : WWW.ABFSA.BE



FORUM ABFSA
PROGRAMME

9h	Accueil	Hall Auditoires Sainte Barbe
9h30	Introduction (plénière) - Jean-François Guillaume (ULiège) - Martin Wagener (Fopes - Cirtes – UCLouvain)	BARB 94
10h	Conférence d'ouverture Alain Eraly (Professeur ordinaire ULB et Membre l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique) « <i>L'autorité comme figuration du collectif</i> »	
11.15	Pause/transition	
11.30	<u>Atelier 1</u> Travail social, bureaucratie et administration : tensions autour d'un encastrement croissant <ul style="list-style-type: none"> ● Pierre Artois (ULB), titre à confirmer ● Noémie Emmanuel (CIRTES/UCLouvain): « <i>Le logement au guichet : le travail du social entre accès aux droits et logiques de marché</i> » ● Marc Chambeau (Enseignant à Cardijn-HELHa et membre du CVTS) « <i>Face aux cadres bureaucratiques enfermants, quelles propositions pour un travail social qui cherche de la robustesse ?</i> » Coord. : John Cultiaux et Pierre Artois	BARB02
	<u>Atelier 2</u> : Nouvelles fonctions bureaucratiques : l'exemple de l'enseignement obligatoire <ul style="list-style-type: none"> ● Marcelline Lejeune, Iván Haverlant, Marie Verhoeven (UCLouvain) « <i>La démocratie scolaire au prisme de la nouvelle gouvernance éducative</i> ». ● Julien Nicaise (ULiège) « <i>25 ans au cœur de l'administration des affaires scolaires</i> ». ● Iris Vienne (CFWB), « <i>La place de l'administration dans la définition des contenus d'apprentissage dans l'enseignement obligatoire en FWB (réforme du tronc commun)</i> » Coord. : Jean-François Guillaume	PCUR 04
13.00	Pause dîner (libre)	Libre

14.00	<p>Atelier 3 : Nouvelles normativités, rapport aux citoyens et vulnérabilisation : le cas de l’immigration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sophie Andretta (ULiège) – « <i>La politique du recours : les tribunaux, les pratiques administratives et la judiciarisation des politiques migratoires</i> » • Carla Mascia (ULB) – « <i>Contrôler à l’ère des bases de données : quand les outils technologiques permettent le contrôle autant qu’ils le contraignent</i> » • Adriana Costa Santos (UCLouvain, Saint-Louis Bruxelles) – « <i>La solidarité à l’épreuve de la violence institutionnelle. Pratiques d’accueil des personnes migrantes à Bruxelles entre résistance et reproduction</i> » • Thamara Cruz (Siempre asbl) – « <i>Connaissances situées et réponses communautaires issues des expériences face à la bureaucratisation des politiques migratoires : une perspective intersectionnelle et décoloniale</i> » <p>Coord. : A. Fresnoza-Flot & Tasia Edgar</p>	BARB03
	<p>Atelier 4 : une bureaucratie au carré instrumentée par le numérique : quels enjeux démocratiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Samuel Defacqz (ISPOLE, UCLouvain). « <i>L’État derrière l’écran : les effets de la transformation numérique sur le fardeau administratif</i> » • Sandra Smets (Experte Gestion de projets, Service Innovation et Gestion de produits (FOREM))– « <i>IA et service public de l’emploi : entre attentes et prudence</i> » • Justine Vleminckx (FDSS) – « <i>Le travail social à l’ère du “numérique par défaut” : entre accompagnement des publics et sous-traitance bureaucratique</i> » <p>Coord. : Périne Brotcorne & Margherita Bussi</p>	BARB02
15.30	Pause	Hall Auditoires Sainte Barbe
15.45	Plénière	
16.45	Conclusions	BARB94

Inscriptions :

www.abfsa.be



PROPOS GÉNÉRAL

L'organisation est un objet privilégié de la sociologie et de l'anthropologie. En ce qu'elle « fait médiation » (Pagès *et al.* 1979) entre le social et les individus, elle est traversée par de multiples phénomènes de pouvoir, de régulation, de communication qui se déploient dans les sociétés et en matérialise les aspirations, les projets, les innovations mais également les tensions, les contradictions et les paradoxes.

Si Weber a accordé une place centrale à la bureaucratie, forme idéale d'organisation administrative rationnelle adaptée aux tâches les plus complexes (Weber, 1922/1971), c'est, à la même époque où était prônée l'organisation taylorienne. Dans celle-ci, était soulignée l'efficacité dans les tâches de gestion de masse imposées par la société moderne. La bureaucratie y garantit la prévisibilité et la continuité des missions administratives de l'État, mais également l'objectivité avec laquelle ces missions seront exécutées. La prévalence de la règle et de la procédure, en lieu et place du charisme et de la tradition, protège le citoyen, comme le travailleur, de l'arbitraire. Son **fonctionnement impersonnel** devient alors l'infrastructure nécessaire à l'État de droit moderne et à la démocratie parlementaire. Elle en matérialise le **projet de société** comme le fit le taylorisme pour le projet économique, à peu près à la même époque.

Les **critiques** de la bureaucratie qui s'adresseront notamment à partir des travaux de Robert Merton, dès les années 1930 aux États-Unis, et de Michel Crozier, dès les années 1960 en France, comme celles qui se déploient encore aujourd'hui soulignent en quelque sorte l'oubli de cette logique de médiation. Privilégier, dans l'administration de nos sociétés et de nos entreprises, la règle et l'instrument bureaucratique aux logiques politiques et humaines qui les façonnent conduit ainsi, d'un côté, à sa trop **grande rigidité** et à la formation d'une personnalité bureaucratique qui se caractérise par une sur-adaptation aux règles et à la **déresponsabilisation** des acteurs (Merton 1930), les règles impersonnelles et l'évitement du conflit créent une inertie systémique (Crozier 1963). Or, souligne Simon (1947), la bureaucratie ne garantit pas d'elle-même un fonctionnement idéal : les décisions sont en réalité prises avec des informations incomplètes, des biais cognitifs ainsi que des routines organisationnelles. Les formes contemporaines de la bureaucratie évoluent par ailleurs. Elles concernent les acteurs qui travaillent au guichet de l'État (Weller, 2009) qui sont titulaires d'un pouvoir discrétionnaire (Lipsky, 2010) et qui sont chargés de traduire en mots et en actes l'action publique. Elles concernent également d'autres acteurs locaux, qui travaillent de pair avec les pouvoirs publics, afin de mener à bien certaines actions (de formation, d'insertion ou de réinsertion sociale, professionnelle, etc.). Soumis aux mêmes **impératifs de redevabilité**, ils peinent à conjuguer des règles administratives réputées objectives à des parcours individuels parfois chahutés...

D'un autre côté, la critique classique de la bureaucratie montre que cette dernière peut aussi être l'objet d'une **instrumentalisation au service d'intérêts particuliers**, notamment ceux de

l'administration ou de la classe dominante. Elle permet à ses membres de se retrancher derrière la règle, elle favorise notamment, comme l'observe Philip Selznick (1949), le développement d'intérêts propres parfois contraires à sa mission initiale, à travers un phénomène de captation de l'organisation par ses agents et ses partenaires locaux. Alvin Gouldner (1954) constate également que la bureaucratie est rarement neutre et peut être à l'origine de conflits sociaux et d'une accentuation des tensions de classe. Elle n'est par essence, rappelons-le, qu'un outil au service d'une vision du monde toujours particulière, résultante de rapports de pouvoir et d'intérêts sociaux que l'apparente neutralité de la règle tend aussi à dissimuler et à reproduire (Bourdieu 1997 et 2012). La rationalité bureaucratique demeure un artefact construit, qui ne produit pas en lui-même une neutralité démocratique, mais une forme de pouvoir à travers la production de dossiers (Latour 2004). La **question démocratique et ses enjeux** (accessibilité, équité, etc.) se situe dès lors au cœur des réflexions qui seront menées.

Quel est le rôle de la bureaucratie dans la gestion de la Cité (c'est-à-dire la ville, ses acteurs et ses enjeux), à la lumière des diverses crises actuelles (économique, environnementale, géopolitique, etc.) ?

Aujourd'hui, le débat politique, lorsqu'il examine le fonctionnement au quotidien de nos sociétés et de nos administrations, apparaît se partager entre une vision du monde qui semble encore largement pétrie d'idéalisation Wébérienne (lorsque la seule réponse qui semble pouvoir proposer certains s'exprime par la loi, le décret et la règle), et une vision qui semble n'en percevoir que les limites et propose de s'affranchir de cet outil, au bénéfice d'une logique de participation qui soulève à son tour un certain nombre de questions.

Au-delà de cette vision quelque peu dichotomique, comment penser l'action publique et la bureaucratie, mêlant acteurs étatiques et non-étatiques (c'est-à-dire associatifs, culturels, d'éducation permanente, etc.) ?

La démocratie, les alternatives, la mobilisation citoyenne, l'inventivité sociale – concepts déjà au cœur des Forums précédents organisés par l'ABFSA – seront explorés dans une perspective **dialogique et intégrée**. Le Forum ambitionne d'explorer, d'une part, la rencontre entre l'ambition démocratique de participation et la bureaucratie et, d'autre part, ce qui peut y faire obstacle ou en constituer une alternative, au travers de différentes questions et terrains privilégiés. Les activités de l'ABFSA sont toujours co organisées par des acteurs de l'Université et/ou des autres acteurs de l'Enseignement supérieur et des acteurs de la Cité. Il s'agit ici de faire entendre une pluralité de voix, dans une perspective polyphonique ouverte au croisement des savoirs et des diverses formes d'expertises. Plusieurs axes (exposés ci-après) seront particulièrement explorés dans 4 ateliers.

ATELIER 1 - TRAVAIL SOCIAL, BUREAUCRATIE ET ADMINISTRATION : TENSIONS AUTOUR D'UN ENCASTREMENT CROISSANT

COORDINATION : JOHN CULTIAUX (UNAMUR) ET PIERRE ARTOIS (ULB)

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, les États sociaux européens ont depuis les années 1970 transféré une partie des missions auparavant assumées par l'administration étatique vers le secteur associatif. Cette décentralisation fonctionnelle, s'est justifiée par la recherche d'une plus grande proximité et d'une meilleure adaptabilité des interventions sociales. En retour, ce processus de « subventionnement » a favorisé l'émergence d'un « salariat associatif » caractérisé par une professionnalisation croissante du secteur (Hamzaoui, Artois et Melon, 2016 ; Artois, 2019)

Cependant, cette externalisation n'a pas signifié une autonomie accrue pour les travailleurs sociaux (Fourdrignier *et al.*, 2014). Au contraire, ce transfert de charges s'est accompagné d'un contrôle administratif plus étroit, les associations et professionnels étant, en contrepartie de subventions publiques, soumis à une intensification des dispositifs d'évaluation ainsi qu'à une augmentation significative de la charge administrative, au détriment du temps consacré à l'accompagnement des bénéficiaires. L'introduction de logiques issues du *New Public Management* (NPM) accompagne cette tendance dans les services sociaux et leur imposent des objectifs quantifiables orientés par des indicateurs de performance et une logique de contractualisation, alors que les mesures d'autonomie tendent à intensifier le travail.

Dans ce contexte, qu'il nous faut aussi considérer au regard des récentes annonces du gouvernement Arizona et des reculs qu'elles semblent signifier en termes de reconnaissance de la complexité du travail social :

- le travail social est-il appelé à devenir une activité prescrite par des normes gestionnaires (Hamzaoui Mejed & Esteveny, 2023), produites par une « bureaucratie au carré » (Bezes 2020) en décalage croissant avec l'urgence et la complexité de certaines situations rencontrées par des publics en situation de vulnérabilité ?
- qu'est-ce qui peut prévenir la progressive dévalorisation des expertises de terrain, la « clandestinisation » de certaines pratiques, la perte de sens et l'usure ressenties par les professionnels ainsi que la fragilisation structurelle d'un secteur – caractérisée par la précarisation des emplois, la surcharge de travail et la difficulté à recruter et fidéliser des professionnels qualifiés. ?
- qu'en est-il au contraire des possibilités de poursuite d'un dialogue entre administrations et structures sociales, permettant à ces dernières de remplir leur rôle plus proprement critique et démocratique d'information, de conseil et d'orientation des politiques publiques et de résister au risque « d'encastrement » (Eme 2001) ? Notamment, en quoi la résilience des procédures fournissent-elles peut-être aussi un levier pour résister à la recomposition néolibérale de la division du travail administratif entre institutions publiques et opérateurs associatifs, entre gouvernance et accompagnement, entre normativité et subjectivité.

Références

- Artois, P. (2019). « 100 ans de professionnalisation du travail social. P. Artois ». *Politiques sociales*, 34(2), 4-10.
- Bezes, P. (2020), « Le nouveau phénomène bureaucratique »
- EME, B. (2001) « Les associations et le tourment de l’ambivalence », in Laville, J.-L. et al., *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte.
- Hamzaoui, M., Artois, P. & Melon, L. (2016), *Le secteur non marchand au cœur du changement*, Bruxelles, Couleur livres.
- Hamzaoui M., M., & Esteveny, H. (2023). Grille de lecture socio-historique du salariat associatif en Belgique : encastrement politique et gestionnarisation.
- Fourdrignier, M., Molina, Y., & Tschopp, F. (2014). *Dynamiques du travail social en pays francophones*, pp. 11–20. Introduction identifiant la pression sur l’autonomie et les injonctions de performance

ATELIER 2 - NOUVELLES FONCTIONS BUREAUCRATIQUES : L’EXEMPLE DE L’ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

COORDINATION : JEAN-FRANÇOIS GUILLAUME (ULIÈGE)

Les inflexions récentes des politiques publiques, dont l’introduction de principes inspirés du *New Public Management*, ont transformé l’enseignement obligatoire en Belgique francophone : de paquebot peu maniable, il s’est transformé en une imposante flottille d’établissements scolaires mobiles et autonomes. Ces 2722 établissements organisant un enseignement fondamental ou secondaire accueillent, en 2022-2023, 890 514 élèves encadrés par 80 420 enseignants en activité. Ils étaient assistés, pour l’enseignement obligatoire^[1], par 208 membres du personnel administratif – en ce compris le personnel d’inspection et de pilotage.

Au cours des dernières années, l’imposition d’un nouveau cap ou, à tout le moins, la formalisation d’objectifs et d’attentes jusque-là implicites ont suscité des mouvements d’humeur, de la grogne, de la résistance. Ainsi, les directions des écoles fondamentales (enseignement maternel et primaire) de Belgique francophone n’ont de cesse de rappeler aux pouvoirs publics la surcharge administrative qui leur est imposée, poussant certains d’entre eux à abandonner leur fonction. Il en va de même dans le corps professoral : les récents mouvements de grève sont en partie motivés par l’accroissement de la charge de travail qui s’ajoute au travail pédagogique proprement dit – qu’il s’agisse des tâches liées à la conception du plan de pilotage, à la mise en œuvre du contrat d’objectifs, du dossier d’accompagnement de l’élève, etc. La succession des réformes liées au déploiement du Pacte d’Excellence a un coût certain : les enseignants ont besoin de temps pour digérer les nouvelles directives et injonctions qui leur sont adressées à un rythme soutenu. La perspective d’une évaluation des membres du personnel enseignant a introduit un supplément d’inquiétude et d’irritation aux tensions existantes.

La question qui se pose alors est celle de la légitimité du pilotage politique de l’enseignement. Quel que soit le type de domination (légale, traditionnelle ou charismatique), soulignait Max Weber, la direction administrative et son organisation sont en effet décisives dans le maintien continu d’une « docilité » de celles et ceux qui doivent exécuter les directives formulées par

les pouvoirs publics (domination légale) ou par le « chef » (domination traditionnelle et charismatique).

- Qu'en est-il alors de celles et ceux qui sont chargés d'organiser l'administration des affaires scolaires, dans un contexte où les réformes se succèdent et ne sont pas nécessairement comprises ou acceptées par les enseignants ? Le personnel administratif est-il amené à (re)modéliser ses pratiques ?
- Comment se sont façonnées les nouvelles fonctions introduites dans l'appareil administratif (DZ, DCO – pour les plans de pilotage et les contrats d'objectifs) ?
- Comment ont évolué les anciennes fonctions (inspection, par exemple) lorsqu'elles doivent cohabiter et s'exercer, parallèlement ou conjointement, avec les fonctions émergentes ?

Tels seront les axes de travail qui seront abordés par des chercheurs et des représentants de l'administration de l'enseignement obligatoire en Belgique francophone.

[1] En 2022-2023, le montant des dépenses pour cet enseignement obligatoire s'élevait à 6 916 192 000 euros. Le budget de l'administration, de l'inspection, des services communs et de la recherche scientifique (enseignement obligatoire et enseignement supérieur) s'élevait à 763 371 000 euros. Au total, les dépenses annuelles de l'enseignement représentait une part de 72,4% des dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (source : <https://statistiques.cfwb.be/transversal-et-intersectoriel/emploi-fw-b/enseignants-et-personnel-de-lenseignement/>, consulté le 26 mai 2025).

ATELIER 3- NOUVELLES NORMATIVITÉS, RAPPORT AUX CITOYENS ET VULNÉRABILISATION : LE CAS DE L'IMMIGRATION

COORDINATION : A. FRESNOZA (ULB) ET TASIA EDGAR (ULIÈGE)

Dans le contexte actuel de crises multiformes liées aux tensions politiques et guerres, ainsi qu'aux difficultés économiques et défis post-Covid, les bureaucraties publiques ne se contentent plus de gérer des normes existantes : elles participent activement à la production de nouvelles normativités, par exemple à travers l'emploi de technologies récentes et règlements de contrôle étatique. C'est le cas de la migration transnationale, qui fait l'objet d'une réglementation accrue par des États-nations ces dernières années. Le contrôle des frontières étatiques et les mouvements des populations minorisées passent de plus en plus par l'utilisation bureaucratique de technologies digitales (Nedelcu et Soysüren, 2022) permettant la collecte des « données biométriques » afin d'enregistrer et de reconnaître les individus en mouvement (cf. Grünenberg *et alii*, 2022 ; Muller 2019). Les « fonctionnaires de première ligne » (*street-level bureaucrats* : voir Lipsky, 1980) jouent un rôle prépondérant dans l'implémentation des frontières dites « digitales » (Chouliaraki et Georgiou, 2019) dans la « frontière-réseau » (Crosby et Rea 2016), alors que quelques entreprises privées deviennent des collaborateurs importants des états-nations dans la gestion de ces frontières. Les personnes migrantes et la société civile deviennent également actives dans l'usage des technologies digitales afin de naviguer la gouvernance étatique de la migration. Cette situation soulève plusieurs questions comme les suivantes :

- comment la gestion bureaucratique de plus en plus sophistiquée de la migration affecte-t-elle la vie des personnes migrantes ?

- au niveau méso-social, comment les acteurs sociaux participent-ils ou contestent-ils cette gestion ?
- dans quelle façon cette gestion et ses processus connexes contribuent-ils à la reproduction sociale des états-nations démocratiques ?

En interrogeant les dispositifs bureaucratiques ciblant les personnes migrantes sous l'angle de leurs effets concrets sur les trajectoires individuelles et collectives, il devient possible de repenser leur rôle — central — dans le fonctionnement démocratique des sociétés contemporaines.

Références :

- Chouliaraki, L. & Georgiou, M. (2019). The digital border: mobility beyond territorial and symbolic divides. *European Journal of Communication*, 34(6), 594-605.
- Crosby, A. & Rea, A. (2016). La fabrique des indésirables. Pratiques de contrôle aux frontières dans un aéroport européen. *Cultures & Conflits*, (103-104), 63-90.
- Grünenberg, K., Möhl, P., Olwig, K. F. & Simonsen, A. (2022). Issue introduction: IDentities and identity: Biometric technologies, borders and migration. *Ethnos*, 87(2), 211-222.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*. New York: Russell Sage Foundation.
- Muller, B. J. (2019). "Biometric borders". In K. Mitchell, R. Jones, and J. L. Fluri (eds.), *Handbook on critical geographies of migration*, 69-78. Massachusetts: Edward Elgar Publishing.
- Nedelcu, M. & Soysüren, I. (2022). Precarious migrants, migration regimes and digital technologies: the empowerment-control nexus. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 48(8), 1821-1837.

ATELIER 4 - UNE BUREAUCRATIE AU CARRÉ INSTRUMENTÉE PAR LE NUMÉRIQUE : QUELS ENJEUX DÉMOCRATIQUES ?

COORDINATION PÉRINE BROTCORNE (CIRTES/GIRSEF, UCLOUVAIN) ET MARGHERITA BUSSI (GIRSEF, UCLOUVAIN)

On ne compte plus aujourd'hui le nombre de discours politiques et les réformes de l'État qui invitent les administrations et services publics à accélérer leur « transformation numérique », au point que celle-ci est devenue le nouveau mot d'ordre réformateur (Bellon, 2022). Les politiques de modernisation de l'action publique par le numérique s'inscrivent en réalité dans la continuité des principes du *New Public Management (NPM)*. Elles constituent plus des vecteurs inédits du déploiement du nouveau phénomène bureaucratique (Bezes, 2020), articulant une rationalisation accrue des règles et du contrôle hiérarchique (*rationalisation bureaucratique*) à une rationalisation par les nombres fondée sur la mesure des performances à travers d'objectifs quantifiables (*rationalisation gestionnaire*). Ces transformations visent à réussir le pari d'améliorer simultanément l'efficacité du travail des agents de première ligne grâce au déploiement de dispositifs d'aide à la décision semi-automatisés et la qualité des services rendus à ces derniers, tout en réalisant une économie de coûts grâce à une offre en *self-service* (Shou et Pors, 2019). Elles entendent par ailleurs simplifier les démarches administratives en vue de lutter contre le non-recours aux droits sociaux (Deville, 2023).

Or, sur le terrain, la mise en œuvre de cette *bureaucratie au carré* (Bezes, 2020) instrumentée par le numérique ne va pas sans poser de tensions tant elles bouleversent l'organisation des institutions, reconfigurent les pratiques professionnelles de leurs agents (*street-level bureaucrats*) et les usages de leurs ressortissants.

En tant qu'instruments de gouvernement porteurs de rationalités politiques spécifiques, ces dispositifs numériques transforment en profondeur les relations entre bureaucraties, agents et citoyens (Arsène & Mabi, 2021 ; Granjon, 2025). Dans un contexte de numérisation accélérée des bureaucraties publiques, ceci invite dès lors à réfléchir aux multiples enjeux démocratiques que cette évolution soulève. Cette discussion peut être organisée selon deux grands axes :

Du côté des agents, la numérisation de leurs activités professionnelles se traduit par un transfert d'une partie du travail vers ces dispositifs socio-techniques qui, dans certains cas, alimente la crainte de devenir de « simples » sous-traitants des machines, tout en réduisant leur pouvoir discrétionnaire et en accroissant la traçabilité de leurs activités (Dubois, 2021). Celle-ci tend à s'accompagner d'une nouvelle division sociale du travail et d'une redéfinition du partage des tâches entre acteurs publics et privés, notamment dans la conception des services numériques. Cette évolution interroge la soutenabilité des conditions d'exercice du métier des agents bureaucratiques : quels accompagnements au changement mettre en place pour prévenir les dynamiques d'intensification du travail et de la charge cognitive liée à la nécessité d'apprentissage permanent afin de prévenir les risques de déqualification? Comment éviter la perte de sens dans le travail liée à une réduction possible de l'autonomie professionnelle ? Comment encadrer la surveillance facilitée par le traçage des activités?

Du côté des usagers, la numérisation se traduit par une suppression progressive des accueils physiques au profit du *digital by default* (Brotcorne, 2025 ; Yates et al., 2015), qui s'accompagne d'une délégation de tâches vers les usagers et leur entourage, générant un nouveau fardeau administratif, ainsi que d'un renforcement des dispositifs de contrôle (fraudes sociales et fiscales, suivi de la recherche d'emploi). Cette évolution interroge la capacité des institutions à garantir l'accessibilité, la continuité et l'équité des services, la transparence des décisions semi-automatisées et la protection des données personnelles face à l'essor des dispositifs de collecte et de traitement des informations : quelles modalités d'accompagnement

mettre en place pour éviter de nouvelles formes d'exclusion et de complexification des démarches, susceptibles d'allonger les chemins d'accès aux droits et d'affaiblir le lien de proximité avec les publics les plus fragiles ? Quel équilibre trouver entre efficacité administrative et respect des libertés individuelles et de l'égalité d'accès aux droits, autrement dit, entre rationalité bureaucratique et principe démocratique ?

Références :

- Bellon, A. (2022). L'État et la toile : Des politiques de l'internet à la numérisation de l'action publique. Paris, Éditions du Croquant.
- Bezes, P. (2020). Le nouveau phénomène bureaucratique Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique. *Revue française de science politique*, 70(1), 21-47. <https://doi.org/10.3917/rfsp.701.0021>.
- Brotcorne, P. (2025). Figure d'usagers numériques par défaut et inégalités. *Réseaux*, 249-250(1), 219-246. <https://doi.org/10.3917/res.249.0219>.
- Deville, C. (2023, 2 mai). Politique de l'absurde : Le numérique et l'accès aux droits sociaux. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Politique-de-l-absurde>.
- Dubois, V. (2021). *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*. Paris, Raisons d'agir.
- Granjon, F. (2025a). Instrumentation numérique et action publique. *Réseaux*, 249-250(1), 11-53. <https://doi.org/10.3917/res.249.0011>.
- Schou, J., & Pors, A. S. (2019). Digital by default? A qualitative study of exclusion in digitalised welfare. *Social Policy & Administration*, 53(3), 464-477. <https://doi.org/10.1111/spol.12470>.
- Yates, S. J., Kirby, J., & Lockley, E. (2015). 'Digital-by-default': Reinforcing exclusion through technology. In L. Foster, A. Brunton, C. Deeming, T. Haux (Eds.), *Defence of Welfare 2* (pp. 158–161). Policy Press.